



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 octobre 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Note du Président du Conseil de sécurité

#### Rapport de mi-mandat du Groupe d'experts créé en application de la résolution [1874 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité

##### Rectificatif

##### 1. Paragraphe 85

*Substituer* au texte actuel :

85. Le Groupe d'experts a demandé à la Roumanie de lui fournir des informations complémentaires actualisées sur la location, à la société IMA Partners SRL, de biens immobiliers appartenant à l'ambassade de la République populaire démocratique de Corée. Durant la période considérée, la Roumanie a fait savoir au Groupe d'experts que les autorités du pays avaient commencé de recueillir des données actualisées. Elle avait communiqué précédemment des informations sur la modification de ses instruments de sanction interne de manière à pouvoir imposer une amende.

##### 2. Paragraphe 101

*Substituer* au texte actuel :

101. Un État Membre a informé le Groupe d'experts que des représentants de Korea Mining Development Trading Corporation, Ha Won Mo et Kim Hak Chol, se trouvaient tous deux en République islamique d'Iran au début de 2020. Dans sa réponse du 15 janvier 2020, la République islamique d'Iran a déclaré qu'il n'y avait aucun citoyen de la République populaire démocratique de Corée dont la résidence ait été enregistrée en Iran, hormis dans le cas de ses diplomates, pas plus que Korea Mining Development Trading Corporation n'avait de bureaux ou de représentants en Iran (voir [S/2020/151](#), par. 106 et 107). Le Groupe d'experts a également appris que M. Kim continuait d'utiliser le passeport n° 108210148, mais qu'il semblait que M. Ha utilise maintenant le passeport n° 108210147 au lieu du passeport n° 836310022 (ibid., annexe 24).

